

COMMISSION BONNE PRATIQUE

FORMULAIRE REMONTÉE D'INFORMATIONS

PRÉAMBULE

L'assainissement non collectif est un domaine d'activité impliquant un nombre important d'acteurs différents (Bureaux d'études, SPANCS, poseurs, industriels, agences de l'eau...).

Cette multiplicité d'acteur peut donner lieu parfois à des pratiques localisées ne respectant pas la réglementation/normes en vigueur.

Le présent formulaire a pour but de caractériser ce type de dérive et d'engager un dialogue afin de rétablir de bonnes pratiques, homogènes sur l'ensemble du territoire.

Chaque dossier sera traité de manière strictement anonyme.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

- | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Entreprise | <input type="checkbox"/> Collectivité | <input type="checkbox"/> Bureau d'étude | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> SPANC | <input type="checkbox"/> Industriel | <input type="checkbox"/> Agence de l'eau | |

Nom de l'entité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

COORDONNÉES DE L'ACTEUR CONCERNÉ

Nom : Prénom :

- | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Entreprise | <input type="checkbox"/> Collectivité | <input type="checkbox"/> Bureau d'étude | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> SPANC | <input type="checkbox"/> Industriel | <input type="checkbox"/> Agence de l'eau | |

Nom de l'entité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

COMMISSION BONNE PRATIQUE FORMULAIRE REMONTÉE D'INFORMATIONS

CARACTÉRISATION DE LA SITUATION

Description de la situation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Chronologie de la situation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Documents à joindre afin d'étayer la situation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SUITE À DONNER

La présente demande sera transmise à la commission « bonne pratique » de l'IFAA.

Celle-ci analysera la demande afin de déterminer si celle-ci est recevable ou non au regard de la réglementation et normes en vigueur.

En cas de demande recevable. Une procédure amiable IFAA sera engagée. Un contact sera pris avec l'acteur concerné afin d'engager une médiation en vue de trouver une solution amiable.

En cas de demande non recevable, vous recevrez notre avis motivé.